

Rapporteuse générale en charge des questions européennes et internationales : Isabelle AMAUGER

Commission « Formation, emploi et éducation » : Chantal JOUNEAUX

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Adhésions à des organismes extérieurs »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

1.1. Conférence des Régions périphériques maritimes d'Europe

L'association « Conférence des Régions périphériques maritimes d'Europe » (CRPM) rassemble et représente plus de 150 Régions issues de 24 États de l'Union européenne. Le renouvellement de l'adhésion s'inscrit dans la continuité des liens qui unissent la Région Bretagne à ce réseau. La Région est membre du bureau politique de cette association et représente l'ensemble des Régions françaises. Elle est très fortement impliquée dans le groupe de travail « climat ». Le coût de l'adhésion annuelle est de 53 426 €.

1.2. Association Reconnaître

L'association Reconnaître promeut le développement d'une société apprenante. L'adhésion apportera à la Région une expertise dans le cadre d'actions portant sur la reconnaissance et la valorisation des compétences des apprenants, dans le cadre notamment de la prestation « Prepa Avenir Jeunes ». Le coût de l'adhésion annuelle est de 1 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Conférence des Régions périphériques maritimes d'Europe

Sur proposition d'Isabelle AMAUGER,
rapporteuse générale en charge des questions européennes

Le CESER encourage l'adhésion de la Région Bretagne à la Conférence des Régions périphériques maritimes d'Europe, au regard des enjeux européens et internationaux qui ne peuvent trouver de réponse cohérente qu'à travers ce type de coopérations, comme les conséquences du Brexit, les enjeux climatiques, les transports, les enjeux maritimes et littoraux. La participation de la Région au bureau politique peut la mettre en position d'impulser des démarches de coopération sur tous ces sujets majeurs pour défendre des intérêts communs et peser davantage auprès des institutions européennes.

Le CESER rappelle qu'il est lui-même en contact très régulier avec la commission géographique Arc Atlantique (CAA) de la CRPM, dans le cadre d'un partenariat noué avec le RTA, réseau transnational atlantique constitué des CESER de la façade atlantique européenne (France, Espagne, Portugal, avec un souhait d'élargissement vers les régions irlandaises et britanniques). Cette coopération a permis de formuler des analyses et propositions communes sur des sujets tels que la révision du RTE-T ou la stratégie maritime.

En complément à cette échelle de coopération européenne et internationale, le CESER insiste sur l'importance pour la Région Bretagne des coopérations interrégionales de proximité (avec la Normandie, les Pays de la Loire, la Nouvelle-Aquitaine...) et s'inquiète de l'intérêt limité qui semble y être porté. En témoigne la faible mobilisation lors

du webinaire organisé récemment par les CESER de l'Atlantique sur les nouvelles dynamiques de développement de la façade atlantique, qui avait vocation à interroger les élus régionaux sur leur vision de l'interrégionalité.

2.2. Association Reconnaître

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX,
au nom de la commission Formation, emploi et éducation

Le CESER prend acte du souhait du Conseil régional d'adhérer à l'association Reconnaître.

N'ayant pas connaissance de cette association, il s'interroge sur le bien-fondé de cette adhésion.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

Adhésions à des organismes extérieurs

Nombre de votants : 96

Ont voté pour l'avis du CESER : 96

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité